



Refus la nationalité française par mariage

Par **Samihass2012**, le **25/03/2012** à **00:29**

Bonjour,

J'ai reçu un courrier de nante me disent que c'est pas possible qu'ils rengistrent ma demande de la nationalité.

Ils disent «la communauté de vie tant affective que matérielle entre vous et votre conjoint n'a pu être vérifiée regardée».

Je vaudrais savoir comment ça se passe pour le recours , est ce que ça prend du temps ?ou faut-il refaire un dossier de la nationalité ?est ce que il ya un délais à respecter pour refaire la demande?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **26/03/2012** à **18:42**

bjr,

faire un recours signifie que vous n'êtes pas d'accord avec les motifs du refus; vous devez prouver la réalité de votre communauté de vie avec votre mari, c'est une obligation figurant au code civil français.

tant que cette condition n'est pas remplie, il ne sert à rien de faire un recours.

cdt